

**Rôle du 3C** : équipe qualité réglementaire<sup>1</sup> chargée de structurer et d'évaluer l'activité cancérologique des établissements de Guyane, afin d'améliorer la prise en charge des patients.

### Organisation du 3C de Guyane :

Mis en place le 1er Janvier 2023, le 3C est commun à l'ensemble des structures impliquées dans la prise en charge de la cancérologie en Guyane : le Centre Hospitalier de Cayenne (CHC), le Centre Hospitalier de Kourou (CHK), le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG), le réseau de santé de ville et hôpitaux de proximité (Maripasoula, Grand Santi, Saint Georges).

#### Bureau opérationnel

Localisé sur le site du CHK  
Rattachement administratif : CHK

Composition de l'équipe 3C :

- Un médecin coordonnateur en cancérologie
- Une responsable qualité
- Une secrétaire

Coordonnées du secrétariat :

05.94.32.76.75

[sec.3c@ch-kourou.fr](mailto:sec.3c@ch-kourou.fr)

#### Cellule locale – CHC

- Un médecin
- Une infirmière en Pratique Avancée

#### Cellule locale – CHOG

- Un médecin
- Une infirmière coordinatrice
- Une secrétaire

Un comité de pilotage définit les objectifs de l'année en lien avec le réseau Onco-Guyane.



### Nos missions :

- Contribuer à l'information des patients en accompagnant la mise en place du dispositif d'annonce ;
- Déployer un dossier commun ;
- Produire un Programme Personnalisé de Soins issu de la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) ;
- Informer les professionnels par la diffusion des référentiels de pratique, le relai des informations régionales et nationales relatives à la prise en charge des patients atteints de cancer ;
- Aider au déploiement du dossier communicant de cancérologie, la tenue d'annuaires de contacts ;
- Evaluer la prise en charge des patients et leur satisfaction, en effectuant des audits de dossiers et des enquêtes ;
- Produire des données d'activité pour décrire les différentes activités cancérologiques des établissements constituant le 3C et leur évolution.

La réalisation de nos missions est évaluée annuellement au niveau régional et national afin de rendre compte de la bonne mise en œuvre du Plan Cancer. Dans ce contexte des données anonymisées peuvent être transmises aux tutelles (ARS, ministère de la santé...). Pour cela, les membres du bureau opérationnel du 3C, soumis au secret professionnel médical, peuvent être amenés à consulter votre dossier médical informatisé afin d'y recueillir des informations concernant votre prise en charge. Ces données sont traitées de façon confidentielle et anonyme et seront à terme collectées dans un dossier patient informatisé commun.

<sup>1</sup> Circulaire DHOS/SDO n° 2005-101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie. Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-03/a0030034.htm>